

## **Bail de location d'espaces occupés par la Commission**

2023-2024

Le bail de location des espaces occupés par la Commission est géré par la Société québécoise des infrastructures et les frais sont pris en charge par le ministère de l'Enseignement Supérieur. Pour l'année 2023-2024, ces frais s'élèvent à 333 074 \$ (soit 27 756 \$ par mois) pour une superficie de 1 046 mètres carrés. Les renseignements à ce sujet sont diffusés sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, à l'adresse suivante : [Accès à l'information du ministère de l'Enseignement supérieur | Gouvernement du Québec.](#)